



Date de convocation

04 DECEMBRE 2024

Date d'affichage

04 DECEMBRE 2024

Nombre de
Conseillers

En exercice.....33

Présents.....29

Votants.....33

N° DEL-24-46

Objet

Actualisation des
AP/CP
(Autorisations de
Programme/Crédits
de Paiement)

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

SLOW

Département du
COMMUNE DE MARLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe – Serge MOREAU, Assia LAZREG, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, Elisabeth VAN ACKER, conseillers municipaux.

Étaient Absents excusés :

Patrick LEMAIRE, adjoint au Maire, avait donné procuration à Bruno LECLERCQ, conseiller municipal délégué.

Joël QUENTIN, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Alice DUPONT-DONNET, adjointe au Maire.

Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.

Marie-Thérèse HOUZEZ, conseillère municipale, avait donné procuration à Virginie MELKI, conseillère municipale.

Secrétaire de séance : Isabelle DUPONT

COMMUNE DE MARLY (59)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2024

Vu l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et crédits de paiement,

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur clôture ; elles peuvent être révisées.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

L'objectif des autorisations de programme est de présenter à l'assemblée délibérante l'ensemble des projets d'investissement dont la réalisation s'effectuera sur plusieurs années, en indiquant le total de chaque projet et son échéancier budgétaire prévisionnel de réalisation. Il s'agit également de porter à la connaissance de l'assemblée délibérante des engagements juridiques et financiers pluriannuels pris par l'établissement public pour la conduire de son programme d'investissement.

Une fois l'autorisation de programme adoptée, il est inscrit chaque année au budget primitif le montant des crédits prévus dans l'échéancier des différents projets (ces crédits annuels sont intitulés crédits de paiement). Ce mécanisme d'inscription de crédits s'effectue sur toute la durée de réalisation de chaque programme.

Exposé :

Il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à l'actualisation des AP/CP suivants en constatant les crédits réalisés sur l'exercice 2024 et la répartition des soldes des crédits sur l'exercice 2025 :

- Construction d'un groupe scolaire
- Mise en place d'un système de vidéoprotection
- Aménagement de la rue Jean Jaurès
- Aménagement de la rue Roger Salengro

Les tableaux précisent les détails des crédits de paiements envisagés en 2025, étant entendu que ces derniers sont donnés à titre informatif et prévisionnel. Ils donneront lieu à des ajustements au vu de l'avancement des opérations.

Construction du groupe scolaire Hélène Carrère d'Encausse

01-2022 AP/CP construction d'un groupe scolaire		AP	CP2022	CP2023	CP2024	CP2025
Dépenses	CP/Crédits budgétaires	15 071 762,00 €	423 243,74 €	1 628 051,58 €	5 796 934,64 €	7 223 532,04 €
Recettes	CP/Crédits budgétaires	8 875 942,00 €		1 125 000,00 €	999 703,20 €	6 751 238,80 €

Mise en place d'un système de vidéoprotection

02-2022 AP/CP Installation d'un système de vidéoprotection		AP	CP2022	CP2023	CP2024	CP 2025
Dépenses	CP/Crédits budgétaires	879 042,65 €	236 278,02 €	352 819,63 €	171 487,46 €	150 679,38 €
Recettes	CP/Crédits budgétaires	343 752,00 €		60 000,00 €		283 752,00 €

Aménagement de la rue Jean Jaurès

2023-02 AP/CP Aménagement de la rue Jean-jaurès		AP	CP2023	CP2024	CP2025
Dépenses	CP/Crédits budgétaires	1 663 320,00 €	- €	188 913,01 €	1 072 591,05 €
Recettes	CP/Crédits budgétaires	810 000,00 €			810 000,00 €

Aménagement de la rue Roger Salengro

2023-01 AP/CP Aménagement de la rue Roger Salengro		AP	CP2023	CP2024
Dépenses	CP/Crédits budgétaires	895 000,00 €	326 333,00 €	610 824,72 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver les actualisations des AP/CP (Autorisations de Programme/Crédits de Paiement) suivantes :
 - o Construction d'un groupe scolaire
 - o Mise en place d'un système de vidéoprotection
 - o Aménagement de la rue Jean Jaurès
 - o Aménagement de la rue Roger Salengro

le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de Monsieur Yves FLOQUET,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOPTÉ la proposition.

La secrétaire de séance

Isabelle DUPONT



Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE



Transmis en sous-préfecture le 19/12/2024.....
Document exécutoire à compter du 19/12/2024